

Parc Naturel Régional Oise - Pays de France

Maison du Parc
Château de la Borne Blanche
48, rue d'Hérivaux – BP 6
60560 ORRY-LA-VILLE
Tél. : 03 44 63 65 65
Fax : 03 44 63 65 60
contact@parc-oise-paysdefrance.fr



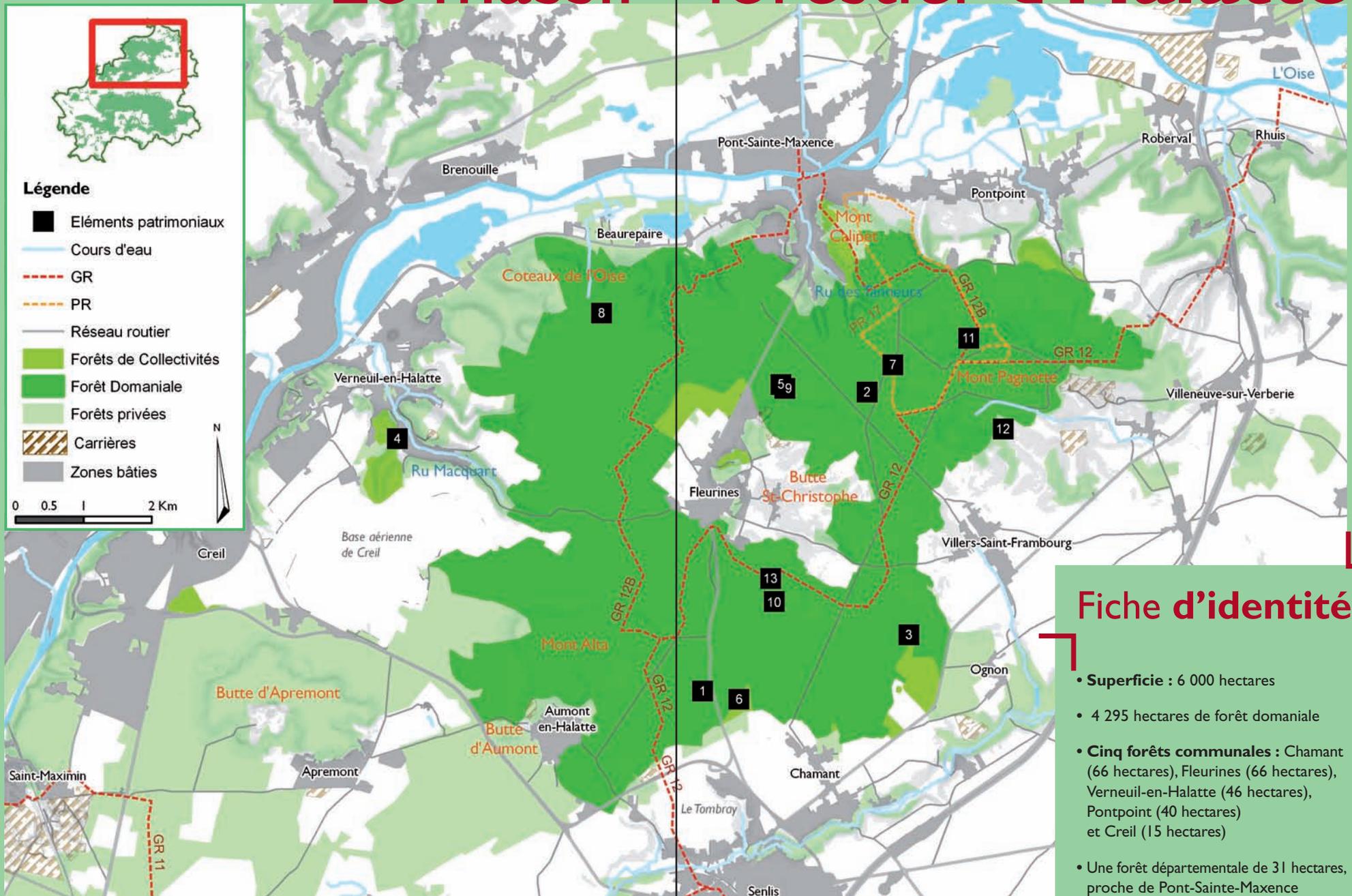
CHROMATIQUES 01 43 45 45 10 – Crédit photo de couverture : D. Grouard, PNR OPF. – Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé sur papier certifié PEFC.



Découvrons le massif forestier d'Halatte

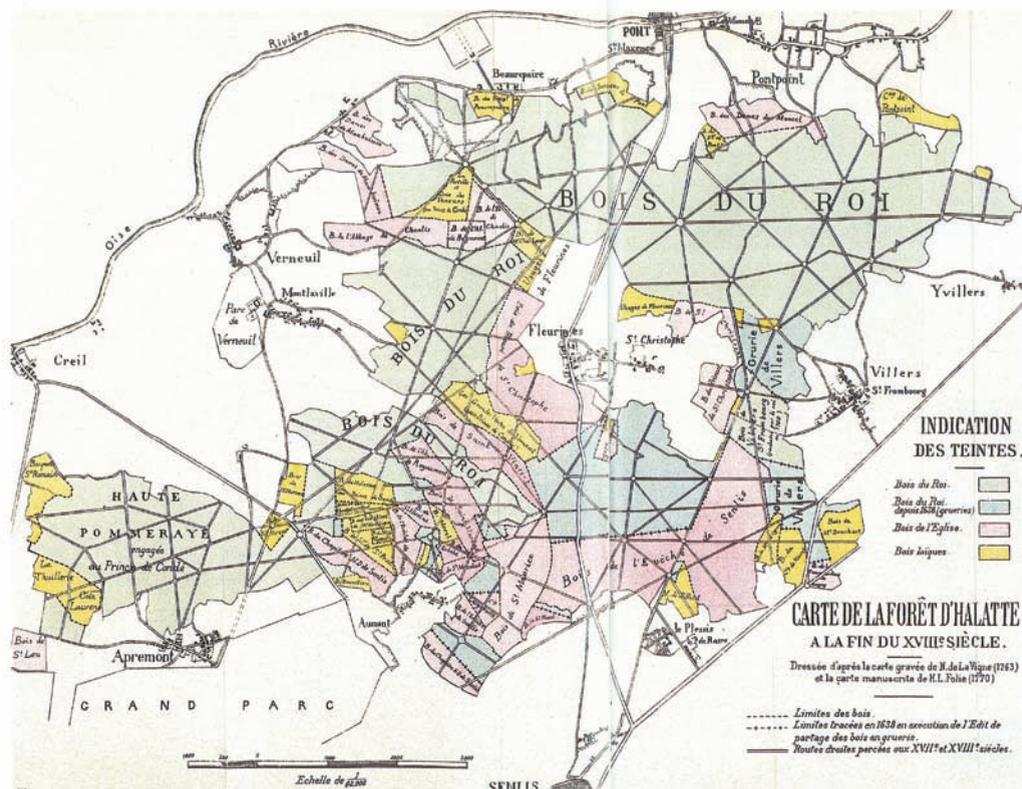


Le massif forestier d'Halatte



Fiche d'identité

- **Superficie** : 6 000 hectares
- 4 295 hectares de forêt domaniale
- **Cinq forêts communales** : Chamant (66 hectares), Fleurines (66 hectares), Verneuil-en-Halatte (46 hectares), Pontpoint (40 hectares) et Creil (15 hectares)
- Une forêt départementale de 31 hectares, proche de Pont-Sainte-Maxence
- De nombreux bois privés dont la forêt de la Haute-Pommeraye (671 hectares)
- **Point culminant** :
Mont Pagnotte (222 mètres)
- **Notoriété** : régionale



4 Découvrons... son histoire et son patrimoine



Des traces qui remontent au néolithique

Trois pierres levées – les menhirs des Indrolles **1** et le dolmen de Chancy **2** – constituent le seul héritage laissé par les premiers occupants d'Halatte, 5 000 ans avant notre ère. À l'époque romaine, la forêt recule face à la pression humaine, comme en témoigne un site gallo-romain **3** encore visible en forêt domaniale*. Il s'agit d'un temple du I^{er} au IV^e siècle, dédié à des dieux guérisseurs, honorés à l'époque d'une foule d'ex-voto anatomiques conservés aujourd'hui au musée d'art et d'archéologie de Senlis.



Bornes sculptées et autres curiosités

L'abandon des terres cultivées lors des invasions germaniques du III^e siècle marque le renouveau d'Halatte. La forêt regagne le terrain perdu et se fond dans le massif de Cuise, aujourd'hui Compiègne, dont elle sera finalement séparée par les défrichements des XI^e-XII^e siècles. À partir de 1540, le connétable Anne de Montmorency fait poser autour de ses bois, des

1 Les chiffres indiqués sont repris sur la carte pages 2 et 3.

* Glossaire page 14.



bornes gravées portant ses armoiries. Dès lors, chacun veut les siennes et les bornes armoriées fleurissent un peu partout. Certaines sont à l'effigie de saint Rieul, patron de la forêt. De cette époque datent aussi les ruines du château de Verneuil-en-Halatte **4** offert par Henri IV à la marquise de Verneuil. Au nord de Fleurines, l'obélisque du Roi de Rome **5** remonte au Premier Empire. Aux abords de Chamant, un château d'eau **6**, conçu pour arroser en forêt les pistes d'entraînement des chevaux, aurait pour auteur Gustave Eiffel.

Ci-dessus :
Temple gallo-romain à gauche
Fontaine Aubert à droite

Page de gauche :
Poteau forestier
Borne armoriée

Un héritage royal

Terrain de chasse royal dès Clovis et jusqu'à la Révolution, c'est à la vénerie que Halatte doit ses routes, poteaux et croix, dont celles du Grand-Maître **7** et des Veneurs **8**, lieux traditionnels de départ des chasses. Les souverains en utilisaient aussi les parties nord et ouest pour la production de bois. Pour autant, le massif a compté d'autres propriétaires, notamment ecclésiastiques. Deux villages clairières s'y sont développés : Fleurines, village d'artisans tuiliers, attesté dès le XI^e siècle, et Aumont-en-Halatte, mentionné pour la première fois en 1129.

De précieuses fontaines

Utilisées par les chevaux et les chiens de meute comme par les animaux sauvages, les fontaines à margelle de pierre sont caractéristiques d'Halatte. Leur construction ne remonte probablement pas au-delà des XVI^e-XVII^e siècles. La fontaine des Lys **9**, autrefois plantée de lys rouges, la fontaine Bertrand **10**, la fontaine du Pied Dufaux **11** et la fontaine Aubert **12**, cette dernière complétée d'un lavoir, en sont les plus beaux spécimens.

Découvrons... sa gestion forestière

Des peuplements de hêtres, chênes et tilleuls

D'abord gérée en taillis*, Halatte a évolué ensuite vers le taillis sous futaie* dans sa partie sud, où se concentraient dès le Moyen Âge les propriétés non royales, et vers la futaie* dans sa moitié nord dont les rois ont souhaité produire du bois d'œuvre. La physionomie actuelle de la forêt reste empreinte de cette histoire : au nord, la futaie de hêtres prédomine ; au sud, les peuplements sont issus de taillis sous futaie et constitués majoritairement de chênes et de tilleuls en sous-étage de végétation.



© ONF

Coupe et exploitation
de taillis

Une gestion actuelle orientée vers la futaie de chêne

Depuis 1966, l'Office National des Forêts gère la partie publique d'Halatte (forêts domaniales, communales et départementales). L'actuel plan d'aménagement* de la forêt domaniale (1997-2011) prévoit à très long terme la conversion intégrale des peuplements en futaie. Pour ce faire, les coupes de taillis ont été abandonnées dans la partie sud. Toutefois, la transformation ne sera complète qu'après mise en régénération* et exploitation définitive des parcelles concernées. À terme, l'étage dominant des futurs peuplements, issus de semis naturels et parfois de plantation, sera constitué à 74 % de chêne au lieu de 50 % aujourd'hui et le hêtre régressera de 40 % à moins de 25 %. La plupart des

forêts privées du massif disposent également d'un plan de gestion* qui est une garantie de gestion durable délivrée par le ministère de l'Agriculture.

Une production de bois à vocation multiple

Chaque année, 28 000 m³ de bois sont récoltés en forêt domaniale d'Halatte. Ils bénéficient de la certification PEFC* qui garantit une gestion durable de la forêt. Dans les forêts communales, la récolte est bien inférieure : entre 500 à 600 m³ par an. Les bois de qualité, chêne et hêtre essentiellement, sont destinés à la menuiserie et à la fabrication de parquet. Le bois d'œuvre est également utilisé comme contreplaqué, bois de charpente et de tonnellerie... Le bois de moindre qualité, qu'il soit feuillu ou résineux, est destiné à l'industrie (panneaux de particules, papier, chauffage...).



© ONF



© ONF

Ci-dessus :
Collecte des faînes
en peuplement porte graine

Marquage de coupe

Des hêtres classés qui essaient dans tout le nord

Certains arbres d'une même espèce donnent de meilleurs fruits que d'autres. Ces arbres, dits « porte-graines », intéressent particulièrement les forestiers. 177 hectares de hêtres, voisins du Mont Pagnotte, ont ainsi été classés par le ministère de l'Agriculture. Chaque automne, les faînes y sont récoltées. Semées en pépinière au printemps, elles donneront de petits hêtres que les forestiers replanteront à l'âge de deux ans en Halatte et sur une zone d'utilisation correspondant au nord de la France.



© PNR OFF

Découvrons...

8 ses ambiances

Ci-dessus :
La forêt d'Halatte vue
depuis la plaine du Valois

Un massif qui a su prendre de la hauteur

Depuis la vallée de l'Oise, Halatte apparaît comme un massif de plateau, d'une altitude moyenne supérieure à cent mètres, où les sédiments tertiaires abandonnés par la mer, puis retravaillés par l'érosion, ont donné naissance à une jolie succession de buttes-témoins*. Du nord au sud, apparaissent le Mont Pagnotte (222 mètres), la butte Saint-Christophe (185 mètres), le Mont Alta (142,4 mètres), la butte d'Aumont (124 mètres) et la butte d'Apremont (132 mètres). Installé sur le même socle calcaire lutétien* que les massifs de Chantilly et d'Ermenonville, Halatte bénéficie d'une géologie plus variée et de sols plus fertiles. Sa situation en hauteur lui assure une présence visuelle exceptionnelle dans le paysage et offre de nombreux points d'observation panoramique sur la forêt et son environnement.

De hauts lieux intérieurs à privilégier

Forte de cette diversité de sol et de relief, Halatte est porteuse de multiples ambiances forestières. Le site haut où l'on

sent le mieux vibrer la forêt est certainement le Mont Pagnotte qui offre d'un côté une futaie en devenir, avec vue jusque sur le massif d'Ermenonville, et de l'autre l'ombre des grands hêtres avec pour horizon la vallée de l'Oise. Plus loin, la butte Saint-Christophe domine joliment les pentes de la clairière de Fleurines blottie dans son écrin vert. Depuis le site du Chêne à l'Image, où un arbre porte une statue de la Vierge **13**, il est possible d'apercevoir, lorsque la forêt n'est pas trop feuillue, les clochers de Senlis et le massif de Chantilly. Enfin l'Oise, Pontpoint et Pont-Sainte-Maxence se laissent contempler depuis la Montagne de Calipet.

Des panoramas extérieurs

Pour ceux qui craindraient l'ascension de ces promontoires, Halatte propose également de magnifiques panoramas à partir de ses lisières : vue sur Senlis depuis la bordure sud du massif ; sur le plateau agricole du Valois depuis la lisière orientale ; sur la vallée de l'Oise depuis la lisière nord entre Pontpoint et Roberval. Mais Halatte mérite également d'être découverte à distance depuis les routes départementales 120 et 932 A où la forêt se montre sous son meilleur jour.



© PNR OFF

9 Un espace protégé pour ses paysages et sa biodiversité

La forêt d'Halatte est devenue site classé le 5 août 1993. Cette même disposition s'applique à la clairière de Fleurines, à la butte Saint-Christophe et à la forêt de la Haute-Pommeraye depuis le 28 août 1998. Halatte est ainsi assurée de son maintien, de la protection de ses lisières, de ses milieux naturels et de ses paysages.



© PNR OFF

© PNR OFF

Ci-dessus :
Site du chêne à l'Image
Vue depuis le Mont Pagnotte
sur la vallée de l'Oise

Ci-contre:
Clairière de Fleurines

9



© D. Grouard / PNR ODF

Découvrons...

10

ses richesses naturelles

Ci-dessus :
Sous-bois
en forêt d'Halatte

Ci-dessous :
Lucane cerf-volant

Un massif « humide » dépourvu de cours d'eau
Entouré par l'Oise, la Nonette et l'Aunette, le massif d'Halatte n'abrite aucun vrai cours d'eau. Tout juste y rencontre-t-on quelques rus, le plus souvent intermittents, dont le ru Macquart et le ru des Tanneurs, affluents de l'Oise, qui y prennent leur source. La présence d'eau résulte surtout de l'existence d'importants bancs d'argile qui ont permis la constitution de nappes, parfois perchées comme sur le Mont Pagnotte, ou de nombreuses mares, telle celle du Mont Alta.

En milieu humide ou sableux, une belle variété florale
Sur les affleurements argileux ou marneux très humides s'épaouissent plusieurs espèces végétales rares dans le nord de la France. Parmi elles, deux fougères légalement protégées : l'osmonde royale et l'ophioglosse vulgaire ou langue de serpent. À l'inverse, les milieux sableux et les pelouses des lisières accueillent une flore thermophile* où figurent en bonne place



© J.-L. Herent

la véronique en épis, la laïche des sables et plusieurs orchidées. De son côté, la forêt privée de la Haute-Pommeraye se distingue par un important peuplement de rhododendrons, espèce invasive* qui n'est pas à sa place en forêt.

Des espèces animales peu communes et plutôt discrètes

Côté faune, Halatte n'abrite pas seulement 250 à 300 cerfs et biches. Le massif fournit aussi un habitat à d'autres espèces peu répandues. À la fois aquatique et terrestre, le triton crêté, qui doit son nom à la superbe crête découpée qu'arbore le mâle pendant la saison des amours, fréquente mares et sous-bois. Plus grand scarabée d'Europe, le lucane cerf-volant se reproduit plutôt dans les futaies de chênes. La phalène du tilleul se cache sous les frondaisons de cet arbre où seul un œil exercé peut la repérer. Migratrice, la bondrée apivore s'installe en Halatte de mai à septembre, y nourrit ses jeunes, puis regagne l'Afrique. Peu discret, le pic noir fait retentir toute l'année sur les troncs son tambourinage audible à près d'un kilomètre.



© J.-L. Herent



© PNR ODF



© J.-L. Herent

Ci-dessus :
Mare forestière en forêt
d'Halatte
Pic noir

Ci-contre :
Osmonde royale

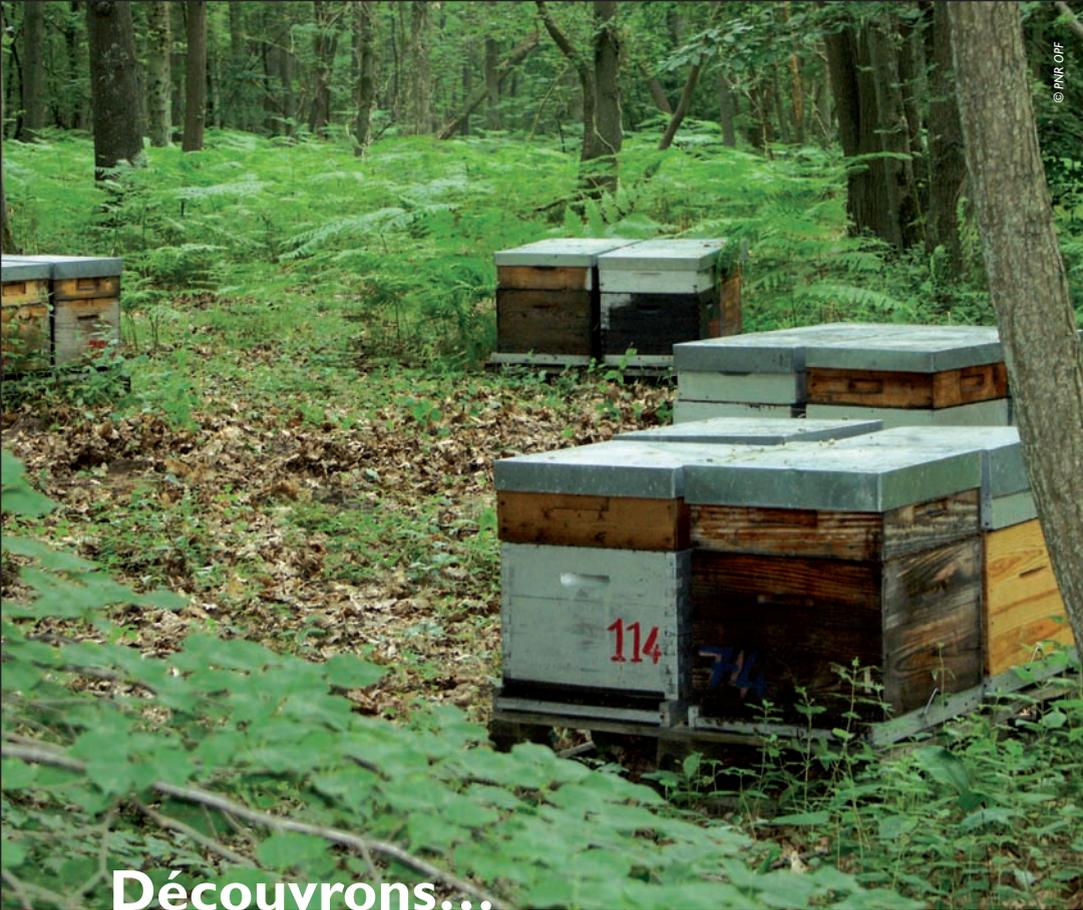
Ci-dessous :
Triton crêté

Buse ou bondrée ?

Souvent confondue avec la buse, présente toute l'année en Halatte, la bondrée apivore, beaucoup moins fréquente, n'a ni la même silhouette, ni tout à fait le même plumage, ni surtout les mêmes mœurs. Elle se nourrit essentiellement de larves de guêpes et de frelons. Et, signe qui ne trompe pas, – mais sans jumelles, impossible de s'en assurer – a toujours les yeux jaunes alors que la buse les a bruns. C'est notamment pour protéger cette espèce qu'une partie d'Halatte est rattachée au réseau Natura 2000*.



© F. Boca / CSNP



© PNR OFP

Découvrons...

12

ses usages



© PNR OFP

Un sable dunaire réputé

Riche et diversifié en surface, le massif d'Halatte l'est aussi en sous-sol. Autrefois destiné à la production des glaces de Saint-Gobain et des faïences de Creil, le sable dunaire d'Halatte reste une valeur sûre pour l'industrie. D'abord exploité à Aumont-en-Halatte, il provient maintenant de Villeneuve-sur-Verberie et Villers-Saint-Frambourg. Son extraction n'est pas sans incidences sur le relief, comme sur la butte d'Aumont et sur le Mont Alta dont les pentes exploitées affichent désormais un profil nettement concave.

Ci-dessus :

Ancienne carrière d'extraction de sable à Fleurines

La pierre des palais et des églises

Cette modification des reliefs est également le fait des carrières de pierre à ciel ouvert qui laissent derrière elles d'importants abrupts, tels ceux du parc boisé de Laversines à Saint-Maximin.



© PNR OFP de l'Oise

Utilisée depuis le Moyen Âge, la pierre de Saint-Leu-d'Esserent ou de Saint-Maximin a surtout connu son heure de gloire entre les XVI^e et XVIII^e siècles, période pendant laquelle Paris se construit grâce à elle. Palais du Louvre, Invalides, École militaire, Palais Royal et plusieurs églises sont ainsi en pierre de Saint-Leu. Aujourd'hui, l'extraction a toujours cours. Plusieurs gisements potentiels sont encore inscrits au schéma départemental des carrières et une nouvelle exploitation vient d'ouvrir dans le bois du Vieux Moulin, près de la Haute-Pommeraye.

Un pot de miel à butiner

Le miel de tilleul est une spécialité des forêts du Sud de l'Oise. En Halatte, pas moins de deux mille hectares de taillis sont dominés par les tilleuls à petites feuilles et chaque année, entre la mi-juin et la mi-juillet, lors de la floraison, trois à cinq mille ruches sont déposées par les apiculteurs en forêt domaniale et dans les bois privés. Cette transhumance permet de récolter cent à deux cent cinquante tonnes d'un excellent miel, renommé pour ses arômes mentholés. Médaille plusieurs fois au Concours général agricole, ce miel de tilleul pourrait obtenir prochainement un label officiel de qualité sous l'impulsion des Apiculteurs professionnels du Nord et de Picardie.

Une forêt pour les promeneurs

Halatte est riche de nombreux chemins, jadis tracés pour les équipages de vénerie. La forêt domaniale est traversée du nord au sud par deux sentiers de grande randonnée, les GR 12 et 12 B, et offre également de nombreux sentiers forestiers propices à la promenade dont le PR 17. Les parties privées, quant à elles, ne sont pas ouvertes au public. En saison, il est possible d'observer les veneurs en action ou de croiser des chasseurs à tir. Il n'est pas rare non plus d'être survolé par les avions militaires de la base aérienne de Creil située à proximité.

Ci-contre :

Ruches en forêt privée

Ci-dessus :

Abeille butinant des fleurs de tilleul à petites feuilles

13



© PhotoDisc

Glossaire

Aménagement forestier : ensemble des dispositions prévues en vue de l'exploitation et la régénération d'une forêt publique.

Butte témoin : hauteur résiduelle dont le sommet correspond à une couche géologique plus résistante de terrain et les pentes à des couches plus tendres.

Espèce invasive : espèce étrangère à la flore spontanée d'une région et qui, une fois introduite, prolifère au détriment des espèces locales.

Forêt domaniale : forêt propriété de l'État.

Futaie : peuplement forestier dont les arbres, issus de plantation ou de semis naturel, poussent chacun isolément. Si tous ont le même âge, la futaie est régulière. Dans le cas contraire, elle est irrégulière.

Lutétien : période géologique de l'ère tertiaire, comprise entre -46 et -40 millions d'années. C'est de cette époque que date le socle calcaire d'Halatte.

Natura 2000 : ensemble de sites d'intérêt écologique sélectionnés à l'échelon européen conformément aux directives « Habitats » et

« Oiseaux ». Le réseau Natura 2000 vise à préserver les habitats naturels et les espèces vivantes (faune et flore) d'intérêt communautaire.

PEFC ou Programme européen de certification forestière : démarche volontaire d'adhésion à des engagements sur la gestion et l'exploitation forestière. Matérialisée par une marque, elle permet de prouver au consommateur que le bois qu'il achète provient de forêts gérées durablement.

Plan de gestion : véritable fil conducteur de la gestion forestière, il programme les coupes et travaux à réaliser suite à un diagnostic détaillé.

Régénération : remplacement d'un peuplement forestier par un autre.

Taillis : arbres feuillus issus de rejets de souche après une coupe ou une taille. Selon les espèces, la récolte des arbres ou brins a lieu tous les vingt à quarante ans.

Taillis sous futaie : mélange d'arbres de futaie et de brins de taillis cantonnés à l'étage inférieur de végétation.

Thermophile : qui aime la chaleur.

Pour visiter le massif forestier d'Halatte

Carte IGN Top 25, réf. 2412 OT Forêt de Chantilly, d'Halatte et d'Ermenonville.

Topoguide *Les GR de Picardie*, Fédération française de la randonnée pédestre. Paris, 2004.

Topoguide *L'Oise à pied*, Fédération française de la randonnée pédestre. Paris, 2006.

Pour en savoir plus

Raymond Poussard, *La forêt d'Halatte*. Bulletins du Gemob n° 84 et 92. Beauvais, 1998 et 1999.

Henri Fromage, *La forêt de Halatte, une réserve archéologique et mythologique*. Bulletin du Gemob n° 45, p. 36 à 42. Beauvais, 1990.

Pascal Corpart, *Halatte entre nature, légendes et histoire. Vivre en Val d'Oise n° 97*, p. 38 à 44. Éditions du Valhermeil. Saint-Ouen-L'Aumône, 2006.

OT Verneuil-en-Halatte
Tél. : 03 44 25 21 00 – otsverneuil@free.fr

OT Pont-Sainte-Maxence
Tél. : 03 44 72 35 90
ot.pont.ste.maxence@wanadoo.fr

Musée d'art et d'archéologie de Senlis Voir : OT Senlis – Tél. : 03 44 53 06 40
off.tourisme-senlis@wanadoo.fr

Association des apiculteurs professionnels en pays du Nord et Picardie Voir : Terroirs de Picardie
Tél. : 03 22 33 69 58
terroirs@terroirsdepicardie.com

PEFC Nord Picardie – Tél. : 03 22 33 52 00
pefc.nordpicardie@wanadoo.fr



Parc naturel régional Oise – Pays de France

Créé en janvier 2004, le Parc naturel régional a pour objectif de favoriser le développement harmonieux de son territoire en conciliant respect de l'environnement et exigences économiques. Il se compose de 59 communes, sur l'Oise et le Val-d'Oise. Sa charte définit des objectifs en matière de gestion durable des forêts.

Parc naturel régional Oise – Pays de France

Château de la Borne Blanche
48, rue d'Hérivaux – BP 6
60560 Orry-La-Ville
Tél. : 03 44 63 65 65
contact@parc-oise-paysdefrance.fr



Office National des Forêts

L'ONF planifie et met en œuvre la gestion des forêts relevant du régime forestier dont les forêts domaniales et communales. Il peut organiser des visites guidées à la demande.

ONF – Unité territoriale des Trois-Forêts

1, avenue de Sylvie
60500 Chantilly
Tél. : 03 44 62 58 21
ut.troisforets-pic@onf.fr

Les propriétaires forestiers privés

En Halatte, les propriétés privées ne sont pas ouvertes au public. Les propriétaires sont représentés dans de nombreuses commissions par un Syndicat. Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) a pour mission d'agréeer les plans simples de gestion et de tester et de promouvoir une gestion forestière durable.

Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Oise
27, rue d'Amiens – BP 80144
60281 Margny-lès-Compiègne
cedex
Tél. : 03 44 90 36 05

syndicat.forestier.oise@wanadoo.fr



Centre régional de la propriété forestière Nord-Pas-de-Calais-Picardie

96, rue Jean Moulin – 80000 Amiens
Tél. : 03 22 33 52 00
nordpicardie@crpf.fr – www.crpfnordpic.fr

Texte : Pascal Corpart – Tél. : 03 44 57 88 46 – lpc.corpart@wanadoo.fr

Conception et réalisation : Chromatiques Editing – Tél. : 01 43 45 45 10 – info@chromatiques.fr



PEFC/10-21-18

Papier issu de forêts gérées durablement. Le Parc naturel régional Oise – Pays de France participe à la certification PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.

La responsabilité du Parc ne saurait être engagée en cas de modification sur le terrain ou en matière de sécurité des visiteurs.